

par confisquer le pouvoir des uns et des autres à son profit. Les Etats Généraux, l'institution de l'ancienne France la plus ressemblante au parlement anglais, ne furent pas convoqués pendant toute la durée des règnes de Louis XII (après 1514), Louis XIV et Louis XV. On ne les revit qu'en 1788, à la veille de la Révolution.

Les guerres de religion du XVI^e siècle favorisent énormément la concentration du pouvoir entre les mains du roi. A cette époque, les querelles religieuses dominant tout le monde, passionnent toute la société. C'est la préoccupation générale. En pays hérétique, les catholiques sont des rebelles et le bûcher en débarrasse l'Etat. Les protestants ne sont pas plus tolérés en pays catholique. C'est le règne de la persécution mutuelle. Il est admis en principe, à droite comme à gauche, que la foi étant le plus précieux des biens, il faut la protéger plus que tout au monde. De même que de nos jours la question sociale est au premier plan, de même au XVI^e siècle, la question religieuse absorbe tous les esprits, que ne préoccupent nullement les libertés politiques et les principes du gouvernement. C'est alors que la royauté se transforme ; comme elle personnifie les aspirations religieuses et nationales, on se rallie autour du trône pour repousser l'étranger qui prête main-forte aux protestants. Le roi concentre tous les pouvoirs entre ses mains. Cette dictature, née d'une situation extraordinaire—un grand danger national à conjurer—et destinée à disparaître avec celui-ci, devint la royauté absolue. Sous Louis XIII, Richelieu porte le dernier coup aux protestants et à la noblesse ; Louis XIV formule les maximes du droit divin ou du gouvernement personnel : *Si veut le roi, si veut la loi*. Ainsi se fonde la monarchie absolue qui s'effondrera sous Louis XVI. Pendant cent trente ans, la vie politique est éteinte ; trente millions d'âmes n'ont d'autre âme politique que celle du roi, dont l'autorité n'est limitée que par son bon plaisir. Mais voici venir les philosophes de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ils sèment des idées nouvelles. Montesquieu représente en traits fortement colorés les avantages du système anglais. Rousseau idéalise le gouvernement démocratique ; Voltaire sape à sa façon les bases de la monarchie, tandis que Beaumarchais raille sans pitié, aux applaudissements d'une cour frivole, la noblesse et les abus du pouvoir absolu. Les grands mots de liberté, d'indépendance, de justice égale pour tous, résonnent agréablement à l'oreille du peuple, et lorsqu'au milieu d'une situation pleine d'anxiété, aggravée par la misère publi-